Ministère de l'Education Nationale

COLLEGE « LES FONTANILLES »
Avenue de l'Europe – BP 61400
11494 CASTELNAUDARY Cedex
☎ 04.68.23.19.16
🖷 04.68.94.11.88
ce.0110825m@ac-montpellier.fr

SECTION SPORTIVE FOOTBALL
Féminin et Masculin

Exigences et perspectives

La section sportive Football est ouverte à des élèves sérieux et motivés, capables de mener de front, avec un égal succès :

- Des études de qualité, sanctionnées par un diplôme scolaire,
- Une pratique intensive du football ayant pour objectif d'accéder à une connaissance approfondie
- du Football et de son environnement en matière de jeu, de technique, de règlement et d'éducation physique…

Formation

Etudes (de la 6ème à la 3ème)

- Options (soumises à la compatibilité des emplois du temps) :
  Bi langue Anglais-Allemand ou Anglais- Espagnol
- Les élèves de la section sportive ne peuvent pas suivre l'option latin pour des raisons d'horaire.

Football

Formation assurée par un éducateur sportif diplômé d'Etat option Football et lié au collège par une convention.

- Installations : le complexe sportif de la Giraille, le terrain stabilisé au complexe sportif de Coubertin, le gymnase municipal, la piscine municipale, la salle de musculation du lycée Jean Durand.
- Programme :
  - 4 heures de Foot hebdomadaires pour les 6èmes et 5èmes.
  - 6 heures de Foot hebdomadaires pour les 4èmes et 3èmes.
  - Les élèves de cette structure participent aux activités de l'UNSS, et aux compétitions des Sections Sportives Football Régionale et Nationale.

Accueil

Hébergement

Les élèves de la section sportive football peuvent être accueillis à l'internat du lundi matin au vendredi après-midi.

- Coût annuel de la pension : 1074,09 €
- Coût annuel de la demi-pension : 426,62 €

Les frais sont à régler trimestriellement à l'agent comptable du collège.

Pratique du Football

- Cotisation annuelle de 160 € pour tous les élèves (Chèque à l'ordre de *« SSF Castelnaudary »*)
- Licence UNSS obligatoire : 20€ (Chèque à l'ordre de *« Association sportive du collège »*).

Recrutement

Commission Scolaire

Le dossier doit être adressé au collège avant le 15 mai 2013.
Il est examiné par une commission présidée par le chef d'établissement et des membres de l'enseignement.
Seules sont retenues les candidatures d'élèves donnant, par leur comportement et la qualité de leur travail scolaire, la garantie d'une poursuite d'études sérieuses, compatibles avec la pratique intensive du Football.
Ces dispositions conditionnent, à la fois, l'admission de l'élève dans la section et son maintien.
L'absence de travail, les manquements graves ou répétés à la discipline sont une cause d'exclusion automatique de l'établissement.

Tests Sportifs

Tous les candidats sont soumis à une série d'épreuves qui permettra d'évaluer l'ensemble de leurs qualités footballistiques à travers :

- Les capacités physiques,
- La technique individuelle,
- Le jeu collectif.

Les sélections sportives auront lieu les :

Dates définitives inscrites ultérieurement sur le site du collège

Toute candidature fait office de convocation pour 9 heures
au collège Les Fontanilles

Aucune convocation individuelle ne sera envoyée

Résultats

Suite aux sélections, chaque candidat recevra une réponse par courrier attestant du choix des commissions scolaires et sportives.
Les candidats retenus devront impérativement effectuer une visite chez un médecin du sport afin de compléter un dossier qu'ils remettront à l'infirmière du collège dès la rentrée 2013.
Ils devront également s'acquitter des deux cotisations SSF (160 €) et UNSS (20 €) évoquées dans la page précédente.